

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017**

-----

## **1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN**

Le Maire donne le compte rendu des différentes réunions.

Lors de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2017 a été fixé à 245 821.83 euros.

Suite à l'application de la loi NOTre, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain devient gestionnaire de la zone de Longeret. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de transfert de la Zone d'Activité Economique et le procès-verbal de mise à disposition de voirie.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain propose de racheter les actions SEMCODA détenues par les communes au prix de 44 euros l'action. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

## **2 – TRAVAUX**

Lotissement de Joloz. Reprise le 7 septembre.

Travaux cure. Début le 4 septembre.

## **3 – ECOLE**

Bilan de la rentrée scolaire.

Le contrat CUI de Manon PELLERIN est bien confirmé.

L'intervention de Mme KERMAIDIC auprès d'enfants handicapés n'est pas autorisée par Madame l'Inspectrice. Une solution est toujours en recherche.

Les « TAPES » du mercredi matin concernent une vingtaine d'enfants. Nous avons donc modifié certains horaires d'intervention pour le personnel.

## **4 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE**

Suite à la demande du SIEA, le Conseil Municipal vote l'instauration d'une redevance d'utilisation du domaine public pour les chantiers.

## **5 – LOCATION SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal accepte l'annulation d'une réservation de la salle des fêtes suite à des problèmes médicaux.

## **6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

225 euros pour le collège de Lagnieu pour un voyage scolaire de trois enfants de la commune.

500 euros pour les communes victimes des ouragans.

